

Wallonie - Bruxelles
International.be

Présenter son spectacle dans le cadre de dates de saison ou d'une tournée | Danse, Théâtre Jeune Public, Cirque et Arts de la rue

Objectif de l'aide:

Soutenir la présentation d'un spectacle dans le cadre d'une programmation de saison ou une tournée à l'étranger via une intervention dans les frais de déplacement.

Critères de recevabilité :

L'opérateur culturel doit, pour bénéficier de ce soutien :

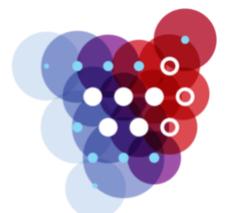
- Etre une personne physique ou morale représentant l'artiste, issu de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ayant son siège social principal en Wallonie ou à Bruxelles), soit un(e) artiste ayant son domicile ou son siège social effectif en Wallonie ou à Bruxelles.
- Etre un(e) artiste ou une compagnie professionnel(le) reconnu(e) par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les secteurs de la Danse, du Théâtre jeune public, du Cirque et des arts de la rue.
- Le spectacle doit être présenté dans un lieu de diffusion (hors festivals ou marchés).
- Le lieu de diffusion ne peut être impliqué dans la coproduction du spectacle.
- Programmation de saison : minimum deux dates dans un même lieu. Tournée : minimum trois lieux dans une zone géographique déterminée (sans retour en Belgique).

Wallonie - Bruxelles International

Place Sainctelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



Critères d'octroi :

- Qualité artistique et thématique soulevée / Questionnement, forme, ambition : la proposition doit être originale et de qualité, tant sur le plan du contenu (œuvres originales ou inédites) que de la forme (qualité technique, interprétation originale, mise en scène ou arrangements propres à l'artiste ou à la compagnie). La qualité et l'originalité du spectacle sont appréciées par le jury soit par visionnage direct soit par étaiement du programme dans le dossier de demande ou à travers l'écho médiatique et critique reçu par le spectacle.
- Ancrage Fédération Wallonie-Bruxelles : que ce soit à travers le lieu de résidence, du siège social, la région d'origine ou à travers des références culturelles, la compagnie ou l'artiste doit témoigner d'un certain ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les éléments suivant(s) seront également pris en considération :

- La renommée et l'implication des lieux, tant au niveau de l'accompagnement que des conditions d'accueil, dont financières ;
- Le montage financier lié à la date de saison ou tournée à l'étranger (recettes-dépenses), incluant notamment les cachets/salaires octroyés.

Intervention:

- Dates de saison dans un même lieu : intervention sur les frais de transport internationaux (artiste/équipe artistique/agent de diffusion et décor), selon le pourcentage suivant :
2 dates : 50%
3 ou 4 dates : 70%
5 dates et plus : 100%
- Tournée : intervention sur les frais de déplacement/transport internationaux et locaux entre les lieux (artiste/équipe artistique/agent de diffusion et décor), selon le pourcentage suivant :
3 lieux : 50%
4 lieux : 60%
5 à 7 lieux : 70%
8 lieux et plus : 100%

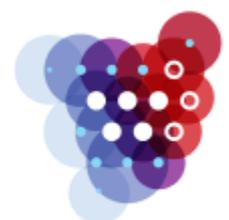
WBI se réserve le droit de plafonner l'intervention à un montant maximum.

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



Contrepartie:

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport circonstancié à la date qui sera communiquée dans le courrier (en général à la fin du mois suivant la tournée ou la programmation de saison).
- Faire figurer le logo de WBI sur les documents et visuels liés à ces représentations.

Autres informations utiles

Le formulaire accompagné des documents requis doit être adressé via l'adresse culture@wbi.be **10 jours avant la date de la commission**, selon l'agenda communiqué sur le site de WBI.

Personnes de contact (Service culturel) :

Emmanuelle Lambert – Tél 02 421 83 15

Pascale Segers – Tél 02 421 83 05

Julie Gavroy – Tél 02 421 83 08

Courriel : culture@wbi.be

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be

